



virement mensuel et donation

Par **stephanie48**, le **07/05/2010** à **11:22**

Bonjour,

Mariés sous le régime de la séparation, mon mari me faisait un virement mensuel de 100 euros de son compte perso sur le mien.

Suite à une discussion entre amis, il paraît que cette somme est considérée comme une donation et que j'aurais du déclarer ces montants sur ma feuille d'impôts.

Merci de m'éclairer. Ces virements ont été fait de 2005 à 2009.